

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL801

présenté par

M. Terlier, rapporteur, M. Balanant, rapporteur et M. Pradal, rapporteur

ARTICLE 27

Substituer aux alinéas 17 et 18 l'alinéa suivant :

« 5° À l'article L. 562-25, la référence : « et L. 312-7 » est remplacée par les références : « ,
L. 312-6, L. 312-7 et L. 312-9 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel